

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 80 (1972)

Quellentext: Lettres de Paris retraçant les événements de décembre 1851 adressées à Constant Fornerod
Autor: Donda, Georges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Lettres de Paris retraçant les événements
de décembre 1851
adressées à Constant Fornerod

FRANÇOIS JEQUIER

Les huit lettres de Paris que nous publions ici ont été retrouvées lors du classement aux Archives cantonales vaudoises d'un fonds provenant de la Chancellerie¹ ; tirées d'une série dite « Archives secrètes du Conseil d'Etat », elles ont dû faire partie des papiers laissés par Constant Fornerod (1819-1899) au Conseil d'Etat après son départ en 1855, date de sa nomination au Conseil fédéral. A l'annonce du coup d'Etat du 2 décembre 1851, qui remet en question la situation de la France voisine, Constant Fornerod, alors Président du Conseil d'Etat vaudois, cherche à obtenir des informations suivies sur le déroulement des événements. Il s'adresse à Charles Mercanton² en partance pour la France, lui remet une lettre de recommandation qui lui assure l'appui du Chargé d'affaires suisse à Paris et le prie de le tenir au courant de l'évolution de la situation politique. Charles Mercanton écrit alors à son ami Georges Donda³ en le priant de répondre au désir du Président vaudois. Honoré de cette mission, Georges Donda recueille la plupart de ses informations dans la presse parisienne qu'il dépouille consciencieusement pour son correspondant.

¹ Elles sont classées sous la cote : ACV, P Fornerod, nos 399-406.

² Charles Mercanton (1816-1877), homme d'affaires, reçoit le 26 novembre 1851 de la Préfecture de Lausanne, un passeport, valable un an (ACV K VII^e 12^e 4 n° 486). Sa lettre de recommandation est datée du 12 décembre 1851. (Copie de Lettres du Conseil d'Etat à l'Extérieur 1848-1852, n° 19, p. 481.)

³ En dépit des recherches que M. B. Andriveau a aimablement faites pour nous à Paris, nous n'avons pas pu identifier Georges Donda.

Paris, le 7 décembre 1851.

Monsieur Forneroz, Président du Conseil d'Etat.

Monsieur le Président,

Mon ami, M^r Mercanton, vient de me faire part du désir que vous avez montré d'être au courant des événemens qui s'accomplissent dans la capitale de la France. Cette mission est pour moi un honneur, et je m'en fais en même temps un plaisir, tout spécial, à essayer la remplir ; je vous prie cependant de vouloir bien m'accorder toute votre indulgence. J'avoue que je suis assez faible en politique et que c'est la première fois que je me risque sur ce terrain. La lettre de M^r M[ercanton] m'est arrivée assez tard, alors je n'ai pas beaucoup de temps à perdre aujourd'hui, si je veux essayer de vous donner un petit résumé de tout ce qui s'est passé. Dans les cinq jours du 2-7 décembre une nouvelle révolution s'est accomplie. Elle est finie. C'est alors l'histoire d'une révolution à faire. — Je veux l'essayer !

La veille du 2 décembre, personne ne s'en [*sic*] doutait, de ce que le lendemain allait nous apporter. Dans la soirée du 1^{er} décembre il y avait réception, très nombreuse cette fois, chez le Président. On s'est retiré à 2 heures du matin. Entre 2-6 heures du matin toutes les préparations ont été faites par le Président qui avait, après ce qu'on dit, conçu ce plan presque tout seul. Tous les ordres sont donnés dans la nuit. Les appels au peuple, à l'armée, les arrêtés préparés depuis huit jours, sont imprimés¹. Tous les gens notables par leur nom, leur opinion et leur influence, connus et regardés comme nuisibles et gênants, pour l'accomplissement de ce qu'on appelle « le grand acte et le sauvetage de la France », sont arrêtés et mis en lieu de sûreté². Le matin, en se réveillant, Paris se trouve en état de siège, sans Assemblée nationale, toutes les troupes sous les armes, les coins de rue pleins de placards, d'arrêtés des ministères, de [*sic*] préfet de police. Des exhortations pour rester calme !

Dans la journée arrestations de tous les ex-représentans, dits dangereux. Les opinions se forment, on est calme, la plupart des habitans contente. La journée se passe comme ça. Des groupes se

¹ *Moniteur universel*, 3 décembre 1851, n° 337.

² EUGÈNE TÉNOT, *Paris en décembre 1851...*, Paris 1868, p. 82-91, narre les arrestations des seize représentants désignés par le Prince-Président et donne la liste des citoyens arrêtés dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre.

forment, des rassemblemens, et les meneurs et quelques orateurs se montrent par ci, par là ! Mais je ne sais pas si Monsieur le Président est déjà instruit des détails de l'acte de notre Président. Voici le principal :

On décrète au nom du peuple français :

L'Assemblée nationale est dissoute. Le suffrage universel est rétabli, la loi du 31 mai est abrogée¹. Le peuple est convoqué dans ces comices entre le 14-21 décembre pour accepter ou rejeter les propositions de M^r Napoléon. Le Conseil d'Etat est dissous. La proposition de M^r Napoléon, la voici : Le garder comme chef responsable pour dix ans. Des ministres dépendans de lui seul. Un Conseil d'Etat, pour préparer les lois et pour soutenir la discussion devant le Corps législatif. Un Corps législatif, pour discuter et voter les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste. Une 2^{me} assemblée formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte et des libertés publiques. L'armée de Paris a déjà voté ; l'unanimité pour est presque complète. On donne comme exemple le vote de l'artillerie : *circa* 3000 pour et 40 contre ! Le décret sur le mode de vote est changé, pour ce qui regarde le peuple, et l'ancienne manière est radoptée par ordre du Président. Les registres de l'armée seront brûlés aussitôt le vote vérifié. Cet ordre a fait beaucoup de sensation. Il est seulement arrivé un peu tard, car l'armée avait déjà voté sous l'influence de l'idée d'écrire sur un registre ouvert en toutes lettres son nom, et pour l'acception [*sic*] et pour le refus. Je continue de raconter les événemens.

Les troupes étaient plus en évidence le 3 décembre.

Beaucoup de patrouilles, des rassemblemens, la foule plus agitée. Dans la soirée, des excitations, quelques petites barricades dans les faubourgs. Pas encore de combat. Dans la nuit du 3-4 décembre, les représentans échappés à l'arrestation, et tous de la Montagne, étaient très actifs. Le 4 dans la matinée, des barricades partout, principalement dans les faubourgs Poissonnière, St-Denis, St-Martin et Temple. Le combat commença, mais il était peu régulier. Le plan était à ce qu'il paraît de disperser le plus possible les troupes. Alors des agaceries partout. Dans l'après-midi, toute circulation était

¹ Cette loi restreignait le suffrage universel en réduisant de 9 618 000 à 6 809 000 le nombre des électeurs. PHILIPPE VIGIER, *La Seconde République*, Paris 1970, p. 78-79. PAUL RAPHAEL, *La loi du 31 mai*, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XIII, 1909 et XIV, 1910.

interceptée. On entendait la fusillade partout. Le canon tonnait sur les boulevards St-Martin et St-Denis. Les troupes, après ce qu'on dit, pour se venger de la défaite de février ont attaqué partout avec fureur et partout vaincu. Il y a des morts en masse et beaucoup de blessés. Les détails manquent encore là-dessus¹. J'aurai l'honneur de vous les donner plus tard. Le combat a duré jusqu'au 5, dans la matinée. L'insurrection était partout comprimée, les arrestations se sont faites en masse et continuent. On ne cesse pas de chasser et de poursuivre les restes des meneurs, dont la plupart du reste s'est toujours tirée d'affaire dans le moment du danger.

Les premiers jours les nouvelles qu'on donnait des départemens étaient absolument bonnes. Ces nouvelles étaient toutes gouvernementales. Les journaux rouges étaient prohibés dès le premier jour. A présent on commence de mentionner les troubles qui ont éclaté en beaucoup d'endroits, mais supprimés partout comme ici. Le combat qui a lieu était selon moi une folie de la part de la démocratie. Les chefs auraient dû s'en apercevoir tout de suite du peu de sympathie qu'ils ont trouvée partout. Les ouvriers n'ont pas voulu prendre part au combat. Car le faubourg St-Antoine est resté presque tout à fait calme et tranquille².

L'armée comptait plus de cent mille hommes, tous disposés à écraser avec plaisirs les coupables et les innocens.

Demain de plus amples détails. Les nouvelles d'aujourd'hui contiennent peu de nouveau. Les arrestations se poursuivent. Les instructions du Conseil de guerre commencent. La population se promène tranquillement, pour visiter les endroits du combat, des barricades, on admire les carreaux cassés, les dégâts faits aux façades des maisons par les obus ; en général on est content. Les journaux mandent que M^r Thiers est déjà en liberté³. Enfin aujourd'hui tout est dans son état ordinaire. Presque tous les théâtres sont ouverts ce soir.

L'heure du courrier approche et je me vois forcé de terminer mon récit, que je recommande encore une fois à votre bienveillance.

¹ Cf. E. TÉNOT, *op. cit.* ; HIPPOLYTE DE MAUDUIT, *Révolution militaire du 2 décembre 1851*, Paris 1852, et HENRI GUILLEMIN, *Le Coup du 2 Décembre*, Paris 1951.

² Cf. les explications données à ce sujet par E. TÉNOT, *op. cit.*, p. 135 ss.

³ Adolphe Thiers (1797-1877) arrêté au petit matin du mardi 2 décembre fut conduit à la prison de Mazas. Relâché pour cause de santé, il sera finalement exilé. Il quitte la France le 9 décembre 1851. J. LUCAS-DUBRETON, *Aspects de Monsieur Thiers*, Paris 1948, p. 242-245.

Je m'honorerai de cette mission tant et si longtemps que vous le désirerez. La suite demain.

Je prie, Monsieur le Président, d'agréer les très respectueux hommages, avec lesquels j'ai l'honneur d'être

votre très humble serviteur

Georges Donda

(Cachets postaux : Paris 7 DEC 51 ; Lausanne 9 DEC 51.)

Paris, le 8 décembre 1851.

Monsieur le Président !

Dans l'espoir que vous avez bien voulu faire un bon accueil aux lignes que j'avais hier l'honneur de vous adresser, je continue de mentionner le peu de remarquable qu'il y a aujourd'hui.

Paris est tout à fait calme et a repris son aspect ordinaire. La confiance est générale ; une forte preuve est la grande hausse de la rente à la Bourse, qui est montée dans deux jours plus de 5 francs. Les témoignages d'assentiment à l'acte du Président arrivent de tous les départements. Les journaux apportent rien de nouveau, que des détails du combat, des scènes de courage, etc.

Des troubles graves ont eu lieu dans le département de l'Allier et de Loire-et-Saône. Tous les deux sont mis en état de siège¹. M^r Carlier, ancien préfet de police, est envoyé comme commissaire extraordinaire dans ces départements². La nouvelle est affirmée que M^r Thiers est rentré dans son domicile étant malade, mais il est sous la surveillance de l'autorité. La sympathie pour Louis Napoléon est générale ; elle est augmentée encore par les beaux discours qu'il sait tenir. Aujourd'hui il y a une nouvelle proclamation. Il remercie le peuple pour le concours qu'on [a] prêté partout pour maintenir ou rétablir l'ordre. Il regrette le sang si inutilement versé, pendant qu'il eût donné au peuple la liberté de décider dans le calme et dans la paix pour l'avenir de la France. Après l'exhortation faite pour voter franchement et sans crainte, il donne l'assurance qu'il respecterait le vote.

¹ Tous les détails des mouvements insurrectionnels en province apparaissent dans les colonnes du *Moniteur universel*. Cf. aussi EUGÈNE TÉNOT, *La Province en décembre 1851*, Paris 1868.

² Pierre-Charles-Joseph Carlier (1794-1858). Préfet de Paris en novembre 1849. Connu pour ses sympathies royalistes, ne paraissant pas suffisamment sûr, il fut remplacé le 20 octobre 1851 par Maupas. Le 2 décembre, il est nommé Commissaire général du gouvernement dans les départements du Cher, de l'Allier et de la Nièvre.

Espérant qu'il resterait au pouvoir, il promet, avec le concours de tous les hommes de l'ordre, une ère nouvelle de bonheur et de gloire à la République.

A Londres le théâtre de Northshield est devenu la proie des flammes. On dit que dans la nuit du 4-5 décembre, *circa* 150 prisonniers fait aux barricades, ont été fusillés dans la nuit même au Champ de Mars ¹. Les arrestations continuent.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les hommages de mon profond respect.

Georges Donda

(Cachets postaux : Paris 8 DEC 51 ; Nyon 9 DEC 51 ; Lausanne 10 DEC 51.)

Paris, mardi le 9 décembre 1851.

Monsieur le Président !

Le calme continue à régner dans la capitale. Néanmoins de fortes patrouilles traversent la ville en tout sens. Mais dans les provinces l'émeute va son train. La démocratie se fait un tort énorme par la manière dont elle agit. Des troubles très graves ont éclaté à Clamecy ², Nuits, Chagny, Cabestang, Béziers ³. Les autorités ont été chassées ; à Cabestang, dit-on, toutes les notabilités légitimistes ont été assassinées. Le pillage partout. Il faut croire que ces nouvelles sont exagérées. Naturellement les départemens du Gard et de l'Hérault sont mis aussitôt en état de siège. Ici la confiance se raffermi, la rente de 5 % est encore montée à 96,55. Le gouvernement a nommé une commission pour rechercher et apprécier le dommage éprouvé dans les journées du 3, 4, 5 c[ourant] par les victimes innocentes. Pour le moment un crédit de 200.000 frs est ouvert au ministre de l'intérieur à cette intention. Une partie de la garde nationale, la 5^{me} légion, vient d'être dissoute. Les membres de cette légion ont livré sans résistance leurs armes aux factieux, ont écrit après sur leurs portes : Armes données ! et se sont laissé prendre leur mairie sans résistance, malgré qu'une soixantaine de gardes se sont trouvé présents. Des adresses des corporations et d'autres pour remercier

¹ H. GUILLEMIN, *op. cit.*, p. 402, cite plusieurs sources qui relatent ces massacres.

² Cf. *Moniteur universel*, 9 décembre 1851, n° 343 et PH. VIGIER, *op. cit.*, p. 114.

³ Sur l'agitation dans ces différentes villes, cf. E. TÉNOT, *La Province en décembre 1851...*, Le *Moniteur universel*, et GEORGES DUVEAU, *La vie ouvrière en France sous le Second Empire*, Paris 1946, p. 77-94.

Louis Napoléon continuent à arriver à chaque instant à l'Elysée. Sur le nombre des morts et des blessés il n'y a pas encore de nouvelles précises. On donne le chiffre des soldats tués comme suit : un officier supérieur et quinze soldats tués ; trois officiers et cent-quatre soldats très gravement blessés. Des côtés des insurgés la perte doit être cinq ou six fois plus grande¹. Voici encore le texte de la proclamation du Président d'hier :

« Français ! Les troubles sont apaisés. Quelle que soit la décision du peuple, la société est sauvée. La première partie de ma tâche est accomplie. L'appel à la Nation, pour terminer les luttes des partis, ne faisait, je le savais, courir aucun risque sérieux à la tranquillité publique. Pourquoi le peuple se serait-il soulevé contre moi ? Si je ne possède plus votre confiance, si vos idées ont changé, il n'est pas besoin de faire couler un sang précieux ; il suffit de déposer dans l'urne un vote contraire. Je respecterai toujours l'arrêt du peuple ! Mais tant que la nation n'aura pas parlé, je ne reculerai devant aucun effort, devant aucun sacrifice, pour déjouer les tentatives des factieux. Cette tâche d'ailleurs, m'est rendue facile. D'un côté, l'on a vu combien il était insensé de lutter contre une armée unie par les liens de la discipline, animée par le sentiment de l'honneur militaire, et par le dévouement à la patrie. D'un autre côté, l'attitude calme des habitants de Paris, la réprobation dont ils flétrissent l'émeute, ont témoigné assez hautement pour qui se prononçait la capitale. Dans ces quartiers populeux où naguère l'insurrection se recrutait si vite parmi les ouvriers dociles à ses entraînemens, l'anarchie cette fois, n'a pu rencontrer qu'une répugnance profonde pour ces détestables excitations. Grâce en soient rendues à l'intelligente et patriotique population de Paris ! Qu'elle se persuade de plus en plus que mon unique ambition est d'assurer le repos et la prospérité de la France. Qu'elle continue à prêter son concours à l'autorité, et bientôt le pays pourra accomplir, dans le calme, l'acte solennel, qui doit inaugurer une ère nouvelle pour la République ! »

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Georges Donda

(Cachets postaux : Paris 9 DEC 51 ; Nyon 10 DEC 51 ; Lausanne 11 DEC.)

¹ E. TÉNOT, *Paris en décembre 1851...*, parle d'un officier et de 27 militaires tués. Cf. aussi H. DE MAUDUIT, *op. cit.*

Paris, le 10 décembre 1851.

Monsieur le Président,

C'est peu, ce que j'ai l'honneur de vous dire aujourd'hui.

On ne parle que des horreurs qui ont eu lieu dans les départemens du midi ¹. Ils sont peut-être exagérés. Partout, le pillage, l'assassinat ; mais partout aussi la fuite et la lâcheté à l'arrivée de la troupe.

La tranquillité à Paris est maintenue. Le gouvernement prend des mesures très rigoureuses. Tous les repris de justice, qui sont dans ce moment à Paris, on en estime le nombre à 5-6000, doivent quitter Paris dans le délai de 10 jours, sous peine d'être transportés dans les colonies, Cayenne ou Algérie.

De même tous [ceux] qui sont sous la surveillance de police, ou en rupture de bans et tous ceux qui ont appartenu ou appartiennent encore à une société secrète quelconque, sont menacés de la même peine ².

Les votes de l'armée connus jusqu'à présent sont presque tous à l'unanimité pour Napoléon et il restera sans aucun doute au pouvoir.

Voici encore quelques dépêches des départemens : Tarn et Garonne (Moissac), 6 décembre, mouvemens, mais aussitôt calmés ; Basses-Pyrénées (Bayonne), calme, 6 décembre ; Rhône (Lyon), le 7 décembre, la situation est meilleure, le calme reste ; Meurthe (Nancy), Aude (Carcassonne), Gers (Auch), Bas-Rhin (Strasbourg), état de siège ; Haut-Rhin. Dans tous ces départemens des essais ont été faits, mais ont échoué. Le calme est rétabli. Le plus grand calme règne dans la Meuse, l'Eure, Seine-et-Marne, Haute-Marne, Vaucluse, Côtes du Nord, Côte-d'Or, Dordogne, Landes, Corrèze, Bas-Rhin, la Vienne, l'Indre, Cantal, Arriège, Eure-et-Loire, Lot, Vosges et Haut-Rhin etc. et dans tout le Nord le sentiment est excellent.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Georges Donda

(Cachets postaux : Paris 10 DEC 51 ; Nyon 11 DEC 51 ; Lausanne 12 DEC.)

¹ *Moniteur universel*, 13 décembre 1851, n° 343. Une thèse d'histoire régionale fait le point sur ce sujet, PHILIPPE VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine, Etude politique et sociale*, t. II, Paris 1963, p. 307 ss.

² Le 8 décembre, un décret fut pris qui autorisait la déportation en Algérie ou à Cayenne de tout individu ayant fait partie des sociétés secrètes ou dont la présence en France constituait un danger pour l'Etat. JULES BERTAUT, *1848 et la Seconde République*, Paris 1937, p. 444.

Paris, le 12 décembre 1851.

Monsieur le Président !

J'ai cru bien faire en m'abstenant hier de vous faire un récit qui n'offrait rien de nouveau, rien d'important.

Aujourd'hui c'est presque la même chose.

Les nouvelles qui sont arrivées des départemens du midi en insurrection sont affreuses. Partout des bandes effrénées, sans chefs, sans discipline, ont agi, sans un but réeement politique, comme des hordes sauvages ; le meurtre, le pillage, le viol, l'incendie suivaient partout leur drapeau.

L'ordre est rétabli dans tous ces endroits, excepté dans le département de Basses-Alpes¹ et une partie du Var², qui sont encore en possession de l'insurrection. Les dépêches récentes du ministre de la guerre défendent aux généraux de divisions de parlementer avec les factieux et ordonnent de passer par les armes tout ce qui résiste. On est tellement persuadé que Louis Napoléon restera au pouvoir par la voix de la nation qu'on ne s'entretient pas même du cas contraire comme admettant la simple possibilité.

Le vote de l'armée, publié jusqu'à présent, continue être [*sic*] bon. Sur 65.000 votans *circa* 3000 contre.

La seule chose qu'on puisse craindre, c'est qu'on espère d'assassiner le Président. Ces amis lui conseillent de prendre toutes les précautions nécessaires. Les légitimistes se rangent pour la plupart du côté de l'ordre et donnent leur adhésion au Président.

Voici le chiffre officiel des pertes que l'armée a éprouvées dans les journées du 4-6 décembre. Il y a 25 de tués dont un officier supérieur, le lieutenant-colonel Loubeau, et 187 blessés, dont 17 officiers³.

La rente se maintient à son cours élevé.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Georges Donda

(Cachets postaux : Paris 12 DEC 51 ; Nyon 13 DEC 51 ; Lausanne 14 DEC.)

¹ Cf. PH. VIGIER, *op. cit.*, t. II, p. 307 ss.

² Cf. MAURICE AGULHON, *La République au village, Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris 1970, p. 418 ss.

³ Le lieutenant-colonel Loubeau, du 72^e de ligne, est tombé lors des opérations de la brigade du général de Cote dans la rue Saint-Denis. H. DE MAUDUIT, *op. cit.*, p. 231.

Paris, le 14 décembre 1851.

Monsieur le Président !

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre d'avant hier et de continuer de vous donner quelques nouvelles, quoique peu importantes.

Louis Napoléon continue avec énergie la route commencée. Il fait poursuivre avec vigueur les chefs, les meneurs de l'ancien parti rouge. Car il faut dire ancien, parce qu'il n'existe presque plus. La grande foule commence à comprendre, comme elle a été dupée par ces Messieurs, quels intérêts les ont guidé : l'ambition et l'égoïsme. L'adhésion pour l'acte du 2 décembre devient de jour en jour plus générale et on croit que la majorité de voix pour le Président surpassera beaucoup celles du 10 décembre ¹. Après les dernières dépêches on est presque maître de la révolte dans les Basses-Alpes. Les détails des horreurs qui se sont passés sont affreux et remplissent tout le monde de terreur. Les Cosaques n'auront jamais fait ce que des Français ont fait dans leur propre pays à leurs concitoyens ².

On le sait pour sûr à présent que Louis Blanc a quitté, aussitôt les premières nouvelles arrivées, l'Angleterre et s'est rendu à Paris, déguisé en femme. Mais il a vu, qu'il n'y avait rien à espérer et est reparti après quelques heures de séjour seulement ³.

Pour donner du travail, aux ouvriers inoccupés avant tout, le gouvernement a décrété la mise en exécution du chemin de fer de

¹ Lors des élections présidentielles du 10 décembre 1848, Louis Napoléon obtint 5 434 000 voix, soit 74,2 % des 7,3 millions de votants. PH. VIGIER, *La Seconde République*, Paris 1970, p. 56. Les prévisions de Georges Donda ne seront pas démenties, le Prince-Président comptera plus de 7 millions de suffrages.

² L'auteur fait allusion aux événements de Clamecy, de Bédarieux et des Maures. Cf. JULES BERTAUT, *op. cit.*, p. 441-442 et E. TÉNOT, *La Province en décembre 1851...*, p. 113 ss.

³ Georges Donda se fie aux bruits répandus par le Préfet de police Maupas que des rouges contumaces, réfugiés à Londres, étaient rentrés secrètement en France et se groupaient à Paris. H. GUILLEMIN, *op. cit.*, p. 356. Il semble plutôt que Louis Blanc n'ait pu atteindre Paris comme il l'espérait. « His fears were justified in December 1851, when Louis Napoleon resorted to a *coup d'état* as a mean of preserving his power. Learning of this action, Blanc and other exiles thought only of returning to take part in the resistance, but few of them had the necessary passports and fewer the money for the voyage. Blanc was equipped with both, and carrying a forged passport bearing the romantic name Edward Reyloff, he managed to reach Ostend on December 6. By this time the *opération de police un peu rude* was over, and the failure of a general uprising to materialize thwarted Blanc's plans. To make matters worse, the Belgian police were belatedly on the alert and arrested him on December 10. He then wrote for permission to quit the country which the harassed cabinet quickly granted. Bitter in heart, he again boarded the ship for Dover. LEO A. LOUBÈRE, *Louis Blanc, His life and his contribution to the Rise of French Jacobin-Socialism*, Northwestern University Press 1961, p. 145-146.

ceinture autour de Paris, pour servir de communication entre les diverses gares de divers chemins de fer de Paris, projet présenté déjà depuis longtemps. M. Thiers, accompagné d'un agent de police est parti pour l'Allemagne. La plus grande partie des ex-représentans, arrêtés au commencement des événements est mise en liberté. Le Conseil de guerre commence à entrer en activité. *Circa* six cents prisonniers ont été dirigés vers Bicêtre pour y attendre leur sort.

D'autres arrestations se suivent.

Une association nationale électorale s'est formée. Le maréchal Exelmann [*sic*] est élu président ¹. Par décret du Président, les votes de tous les départemens respectives [*sic*] seront soumis au contrôle de la commission consultative, constituée par Louis Napoléon le 2 décembre ².

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Georges Donda

(Cachets postaux : Paris 14 DEC 51 ; Nyon 15 DEC 51 ; Lausanne 16 DEC.)

Paris, le 15 décembre 1851.

Monsieur le Président,

On peut regarder l'insurrection en France comme finie. Les dernières nouvelles arrivées donnent les détails des événemens dans les Basses-Alpes et dans le Var. Le parti rouge ne s'est nulle part couvert de lauriers. On n'a pas même montré du courage. A l'arrivée des troupes, l'armée insurrectionnelle de *circa* 6000 hommes n'a pu tenir sous ses drapeaux que *circa* 2000, qui se sont dispersés aussi à la première décharge. Les chefs se sont sauvés les premiers. Ils se sont dirigés sur la frontière. Vous aurez peut-être leur visite ! Les

¹ Remi-Isidore Exelmans (1775-1852). Maréchal et pair de France.

² La Commission consultative fut chargée de procéder au recensement général des votes émis sur le projet de plébiscite proposé le 2 décembre par le Président de la République à l'acceptation du peuple français. Le *Moniteur universel* du 3 décembre 1851, n° 337, donne la liste des membres de cette commission.

principaux noms connus sont : Ch. Cotte ¹, Buisson ², Escoffier ³, Aillaud de Volx ⁴, P. Aillaud ⁵, Guibert ⁶, Jourdan ⁷, Barneaud ⁸, etc.

Il est arrivé ce qu'il arrive ordinairement, les chefs ont abandonné la masse, après avoir rempli leurs poches d'argent, volé dans les caisses publiques.

Par décret du Président la commission consultative est définitivement constituée. Elle compte dans les membres, la plupart de généraux renommés, tous les ministres anciens et actuels, les autres

¹ Charles Cotte, avocat de Digne, démocrate. Membre du Comité départemental de résistance des Basses-Alpes, constitué le 7 décembre à Digne après la prise de la ville par les insurgés et la fuite du Préfet. PH. VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine, Etude politique et sociale*, t. II, Paris 1963, p. 312 (abrégé Thèse VIGIER).

² Joseph Buisson, liquoriste, chef incontesté des « rouges » de Manosque (Basses-Alpes). Il présidait en 1848 le comité républicain et exerçait en fait les fonctions de maire. Patronne le *Club démocratique* (Thèse VIGIER I, p. 310, n. 313). Buisson qui avait su grouper la grande majorité de la population de Manosque dans la société secrète la *Solidarité des Travailleurs* fut un des dirigeants du mouvement populaire de résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le 5 décembre il se mit à la tête des insurgés qui marchèrent sur Forcalquier et prirent la sous-préfecture. Membre du Comité départemental de résistance des Basses-Alpes avec P. E. Aillaud (ancien huissier), Charles Cotte et l'orfèvre Escoffier. Mais, dès le 9 cependant, les insurgés étaient vaincus. *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français (DBMOF)*.

³ Jean Escoffier, artisan, orfèvre, horloger, démocrate des Basses-Alpes. Un des chefs les plus actifs du mouvement insurrectionnel. Cf. Thèse VIGIER, t. II, p. 329.

⁴ André Aillaud de Volx, garde général des Eaux et Forêts dans le département des Basses-Alpes, révoqué en mars 1849 en raison de ses activités politiques. Il dirigea la propagande montagnarde dans l'arrondissement d'Apt, déploya une activité considérable dans les communes de la vallée de la Durance et du Lubéron où il organisa des banquets démocratiques. (Thèse VIGIER, t. II, p. 185, 259, 426.) Initiateur du plus ample mouvement de résistance populaire au coup d'Etat du 2 décembre dans les arrondissements de Forcalquier, de Sisteron et de Digne. Les insurgés furent vaincus par le 14^e léger d'infanterie, en une sorte de bataille rangée, le 9 décembre : la bataille des Mées. La répression fut sans pitié : outre les condamnés à la peine capitale, il y eut un millier de déportés. André Aillaud, arrêté à Marseille le 28 décembre 1851, fut condamné à la déportation et mourut à Cayenne (DBMOF).

⁵ Pierre-Etienne Aillaud de Valensole (Basses-Alpes), sans doute appelé ainsi pour le distinguer d'Aillaud de Volx, exerçait la profession d'huissier. Auteur de deux brochures *Sur les élections des Basses-Alpes* et *Aux électeurs des Basses-Alpes* parues en 1848. (Thèse VIGIER, t. II, p. 243, n. 136.) Président du comité de rédaction du journal *Le Peuple* pour les Basses-Alpes. Socialiste révolutionnaire convaincu qui a beaucoup contribué à la diffusion du socialisme dans la partie méridionale des Basses-Alpes. Membre du Comité de résistance des Basses-Alpes. DBMOF et Thèse VIGIER, t. II, p. 257, n. 175 ; p. 259 et 331.

⁶ B. Guibert, important propriétaire foncier à Gréoux, maire, démocrate. Le 17 mars 1850, le maire démissionnaire de Gréoux, chef local de la Montagne, Guibert est élu conseiller général de Valensole. (Thèse VIGIER, t. II, p. 277, n. 81.) Membre du Comité départemental de résistance des Basses-Alpes.

⁷ Gustave Jourdan, de Gréoux, avocat, démocrate. Membre du Comité départemental de résistance des Basses-Alpes. Un des animateurs de l'insurrection opposée au coup d'Etat (DBMOF).

⁸ Barneaud, avocat démocrate à Sisteron. Animateur du soulèvement populaire contre le coup d'Etat du 2 décembre dans la ville et dans l'arrondissement (DBMOF).

hauts fonctionnaires de l'Etat, et une grande partie des exreprésentans, appartenant au parti de l'ordre, en tout 180 membres ¹. Cette commission se réunira pour la première fois, le 23 décembre pour le recensement des votes.

Chaque jour est signalé par la mise en liberté de quelques-uns des représentans arrêtés. On nomme entre eux : MM. Oudinot ², Lauriston ³, Lagarde ⁴, Eugène Sue ⁵, A. Nettement ⁶, Arnaud du Var ⁷, Ceyras ⁸, Chamiot ⁹, Charbonneau ¹⁰, Crémieux ¹¹, Jules de

¹ Cf. p. 149, n. 2.

² Nicolas-Charles-Victor Oudinot, marquis, puis duc de Reggio (1791-1863). Député de 1842 à 1848, représentant du Maine-et-Loire en 1848-1849. Il était désigné, paraît-il, pour le maréchalat, lorsque le 2 décembre 1851, les 220 représentants réunis à la mairie du X^e arrondissement l'investirent inutilement du commandement des troupes de la 1^{re} division militaire et de la garde nationale. Il tenta vainement de se faire obéir du général Forey et de ses hommes, fut arrêté comme ses collègues et conduit à la caserne d'Orsay, puis détenu jusqu'au 16 décembre à Vincennes. Voir : ROBERT, COUGNY et BOURLOTON, *Dictionnaire des parlementaires (DP)*.

³ Auguste-Jean-Alexandre Law, comte de Lauriston (1790-1860). Représentant de l'Aisne à l'Assemblée législative de 1849.

⁴ Barthélémy Lagarde (1795-1887), avocat, représentant en 1848-1849. Il prit place à la gauche modérée, combattit en plusieurs occasions les opinions de la majorité monarchiste et les actes du gouvernement présidentiel. Il fut rendu au barreau de Bordeaux après le coup d'Etat du 2 décembre.

⁵ Marie-Joseph-Eugène Sue (1804-1857). Le 28 avril 1848, en remplacement de Vidal, qui avait opté pour le Bas-Rhin, le romancier populaire fut élu représentant de la Seine à l'Assemblée législative. Il siégea à la Montagne, vota constamment avec ce groupe politique, protesta contre le coup d'Etat de Louis-Napoléon, alla se constituer lui-même prisonnier au fort de Vanves, bien que Louis-Napoléon l'eût rayé de la liste des représentants à arrêter. Il s'exila volontairement en Savoie. Voir : *DP* et PIERRE CHAUNU, *Eugène Sue et la Seconde République*, Paris 1948 (*Coll. du Centenaire de la Révolution de 1848*).

⁶ Alfred-François Nettement (1805-1869). Représentant du Morbihan en 1849, élu comme candidat conservateur-royaliste. Siégea à l'extrême-droite. Il ne se rallia pas à la politique de l'Elysée, protesta contre le coup d'Etat ; présent à la mairie du X^e arrondissement, il fut incarcéré à Mazas pendant quelques jours (*DP*).

⁷ Henri Arnaud dit Arnaud du Var (1798-1866). Confiseur, propagandiste républicain et homme politique. Considéré comme un des plus dévoués républicains de son département, Arnaud (du Var) pour le distinguer d'un autre député à l'Assemblée constituante Arnaud (de l'Ariège), fut l'organisateur de la campagne des banquets, comme il avait été l'organisateur de l'agitation réformée de la région de Draguignan pendant toute la Monarchie de Juillet. Il était en rapport avec les éléments libéraux et démocrates du Sud-Est. Son rôle finit le 2 décembre 1851 (*DBMOF* et *DP*).

⁸ Henry-Auguste Ceyras (1793-1877). Représentant de la Corrèze. Vote en toute circonstance avec la Montagne. Rentre dans la vie privée après le coup d'Etat.

⁹ Jean-Baptiste Chamiot-Avanturier (1812- ?). Préfet en 1848, représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849. Républicain, il siégea à gauche et vota avec la minorité démocratique. Présent à la mairie du X^e arrondissement. Il rentra dans la vie privée après le 2 décembre.

¹⁰ Charbonneau ? Peut-être s'agit-il de Charamaule (1794-1886) ?

¹¹ Isaac-Adolphe Crémieux (1796-1880). Député de 1842 à 1848, membre du Gouvernement provisoire, représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848 et 1849. Très opposé à la politique particulière du Prince-Président, il protesta contre le coup d'Etat et fut incarcéré à Mazas. Il rentra dans la vie privée jusqu'en 1869 (*DP*).

Lasteyrie¹ et d'autres. Mais de l'autre côté les personnes qui ont pris une part active dans l'insurrection sont l'objet d'actives investigations de l'autorité.

Le fort de Bicêtre renferme déjà en ce moment 753 prisonniers qui, quoique répartis dans les casemates, sont traités le mieux possible.

Les commissaires extraordinaires envoyés dans les départemens, leur mission étant finie, sont rappelés à Paris.

Les affaires ou commerces prennent de jour en jour un mouvement plus actif. La rente 5 % est presque au pair ! — 99,35 !

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Georges Donda

(Cachets postaux : Paris 15 DEC 51 ; Nyon 16 DEC 51 ; Lausanne 17 DEC 51.)

Paris, 25 décembre 1851.

Monsieur le Président,

Je l'ai regretté infiniment d'avoir été obligé à interrompre ma correspondance pendant quelques jours étant absent de Paris. Les événemens du reste ont été sans importance, sans intérêt. Tout est rentré dans le calme. Il n'y avait qu'une question générale : les votes ! On supposait d'avance une très forte majorité à Louis Napoléon, et on ne se trompait pas. Tous les votes ne sont pas encore connus, car on a dépouillé seulement ceux de soixante et quelques départemens, et le chiffre dépasse déjà le 6^{ème} million. Quoiqu'il ait une plus forte opposition, qu'on n'attendait pas à Paris, 133 000 ont voté oui et 80 700 non, l'enthousiasme pour le Président est grand.

Il était hier pour la première fois depuis les événemens présent au Grand opéra. Le spectacle était interrompu lorsqu'il entra dans sa loge par un tonnerre d'applaudissemens qui dura pendant un quart d'heure. Le Président était très ému par ce cordial accueil.

¹ Jules de Lasteyrie-du-Saillant (1810-1883). Représentant de Seine-et-Marne en 1849 de tendance monarchiste. Dans les derniers temps de la législature, il se montra opposé à la politique personnelle du Prince-Président, ses protestations contre le coup d'Etat le firent expulser de France. Il fut autorisé à rentrer par le décret du 7 août 1852.

Nous attendons à chaque instant le résultat général des votes ¹ et la publication officielle du gouvernement.

Ma présente sera la dernière que j'ai l'honneur d'adresser à Monsieur le Président, étant pour partir demain ou après-demain ; mais je prendrai sous peu la liberté de présenter en personne mes très respectueux hommages à Monsieur le Président à Lausanne même.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

votre dévoué serviteur.

Georges Donda

(Cachets postaux : [Paris] bureau central 25 DEC 51 ; Nyon 26 DEC 51 ; Lausanne 27 DEC 51.)

¹ Le résultat officiel du plébiscite donna 7 439 216 oui et 640 737 non. Les bulletins nuls furent au nombre de 36 880. Le relevé officiel ne donne pas les chiffres des abstentions. Mais, on peut le déduire en partant des listes électorales de 1849, qui furent prises comme base pour l'inscription après le 2 décembre et qui portaient le chiffre des électeurs à 9 618 057. Il y aurait donc eu environ 1 500 000 abstentions. E. TÉNOR, *Paris en décembre 1851...*, p. 205.